

# F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la Section  
des Pyrénées Orientales  
de la Fédération Syndicale Unitaire  
Éducation, Recherche, Culture ...

## 140% d'augmentation ... à qui le tour ?

Le 18 octobre fut un succès, Perpignan a été témoin d'une manifestation qui a réuni près de 5000 manifestants première étape contre la politique de casse du président Sarkozy ... une première étape qui en appelle d'autres.

Et ce en dépit des manœuvres gouvernementales de diviser les salariés, d'isoler les cheminots gazières et électriciens présentés comme d'insupportables privilégiés, malgré l'irruption inopinée des frasques du couple Sarkozy qui a décidé d'officialiser son divorce dans la presse nationale, malgré la floraison de sondages contradictoires sur la popularité de la grève.

Depuis les annonces de réformes se multiplient et le périmètre des préoccupations grandit pour toucher un maximum de salariés. Alors que les chiffres du chômage se détériorent à nouveau, alors qu'un train de hausses de prix se profile à l'horizon : essence, gaz, transports, produits alimentaires, eau, etc. ... , la préoccupation des français se porte de plus en plus sur la question des salaires et du pouvoir d'achat. C'est dans ce contexte que le président de la République s'octroie une hausse de salaire de 140%, une provocation plutôt mal venue.

Le ministère de l'économie et des finances ne prévoit aucune mesure significative pour les bas salaires et les précaires. Il est vrai que les 15 milliards d'euros correspondant au paquet fiscal enlèvent toute marge de manœuvre au gouvernement, chose confirmée par la loi de finance pour 2008. Ce qui signifie la mise au régime sec de tous les ministères.

Dans un environnement international particulièrement incertain avec la flambée des prix du pétrole, avec la sur-valorisation de l'euro par rapport au dollar, la croissance ne sera pas au rendez vous. Malgré les annonces de Nicolas Sarkozy de refuser de mener une politique de "sacrifice" ses choix conduiront la France à plus d'austérité.

C'est dire que les 22 700 suppressions de postes inscrites au budget 2008 ne sont rien en comparaison avec celles qui nous sont promises dans le futur. Avec près de 300 000 fonctionnaires d'État partant à la retraite d'ici 2012, il est raisonnable d'estimer les suppressions de postes programmées à près de 150 000, dont plus de la moitié pour le seul ministère de l'éducation. Une telle purge ne peut passer sans une refonte en profondeur de l'emploi public. Dans ce but le gouvernement multiplie les communications visant à la dramatisation de l'état des finances publiques.

Quand on veut tuer son chien on l'accuse de la rage. Les fonctionnaires n'ont pas à payer les conséquences d'une politique de l'État sans ambition, les salariés du public comme du privé n'ont pas à supporter sur leur feuille de paye les cadeaux fiscaux accordés à quelques uns. Nicolas Sarkozy en campagne avait annoncé vouloir être le "président du pouvoir d'achat", il appartient aujourd'hui au mouvement social de se construire dans l'unité et dans toute la largeur nécessaire pour le lui rappeler.

La journée de grève et de mobilisation du 20 novembre doit-être une réussite, elle constitue une étape importante dans le bras de fer qui nous oppose au gouvernement et au président de la République, qui annonce outre atlantique qu'il ne cédera pas ... en tant que salariés nous devons répondre à cette volonté de fermeté par le respect de nos droits de tous nos droits.

Françoise CHATARD

Gérard GIRONELL

18 rue Condorcet 66000 PERPIGNAN  
Tél. 04.68.66.68.29 Fax: 04.68.50.32.31  
e-mail: fsu66@fsu.fr http://fsu66.free.fr

Directeur de la Publication:

M. FRANQUESA

Imprimé par nos soins

ISSN en cours

CPPAP: 0711 S 06469

Dispensé de timbrage

Routage 206

Perpignan Centre de Tri



Déposé le 14/11/2007

**Sommaire:** 1- Edito  
2- Éducation / Fonction publique : salaire emploi statuts  
3- Retraites régimes spéciaux  
4- SNICS / section Fédérale de retraités.  
5- Franchises Médicales / RESF  
6- Non au Musée

**FSU, CGT, FO, UNSA, CFDT, CFTC**

**Salaires, Emploi, Retraites,  
Services Publics  
Non à la Casse !**

**Journée nationale de Grève**

**JEUDI 20 NOVEMBRE 2007**

**RASSEMBLEMENT**

**10H30**

**PLACE DE CATALOGNE  
PERPIGNAN**

**ASSEMBLEE GENERALE FSU**

**14H30**

**LYCEE JEAN LURCAT - PERPIGNAN**



**ÉDUCATION : Non, monsieur le Président, nous ne nous rendrons pas !**

L'hyper-président Nicolas Sarkozy a entrepris de démanteler le système éducatif, nos métiers et nos statuts. Les décisions ou projets plus ou moins avancés du trio Sarkozy-Darcos-Fillon

programment purement et simplement le démantèlement du service public d'éducation auquel nous sommes profondément attachés. La curée a commencé : suppressions massives de postes (-11 200 pour la rentrée 2008, à ajouter aux 26 00 suppressions de postes d'enseignants et aux 75 000 au total dans l'éducation nationale depuis 2003), coupes sombres dans les postes aux concours, menace sur le droit de grève, remise en cause des statuts de la fonction publique (discours de Nantes du 19/09/2007). La suite arrive : la commission Pochard (dans laquelle siège notamment Michel Rocard) doit remettre son « livre vert » (diagnostic) en décembre. Le gouvernement prendra ensuite ses décisions et présentera son « livre blanc » en mai ou juin 2008. Le tout sans véritable concertation ... Au programme : éducation au rabais pour les élèves (abaissement des horaires), disparition de la carte scolaire, mort annoncée du bac, autonomie des établissements, annualisation des services, instauration de la bivalence, remise en cause de nos maxima de service...

Il suffit de dresser un rapide bilan de cette rentrée

2007 pour s'apercevoir que la situation est déjà très inquiétante : dans tous les établissements, les mêmes problèmes de classes surchargées, de manque d'heures pour assurer options et même enseignements obligatoires, emplois du temps défailants, surcharge de travail, collègues mal nommés souvent sur plusieurs établissements ... Les conditions pour assurer efficacement notre mission ne sont pas réunies. Nous travaillons de plus en plus et pourtant notre pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas ! Il est temps de laisser éclater le mécontentement grandissant des salles des professeurs !

Nous attendons d'autres choix politiques : la revalorisation de nos professions, l'amélioration de nos conditions de travail, le respect de nos statuts, la prise en compte des réelles difficultés que connaît la communauté éducative ... mais ces choix ambitieux coûtent chers et demandent un investissement que l'Etat ne veut plus assumer. L'Éducation n'est plus une priorité dans notre pays !

Plus que jamais, la mobilisation de nos professions mais aussi des parents d'élèves, des lycéens, des étudiants, des associations ... de tous ceux qui aiment l'École doit être à la hauteur du combat qui nous attend. Un combat décisif pour l'avenir du service public d'éducation. Nous devons réussir la grève unitaire du 20 novembre à l'appel des 5 fédérations de l'éducation nationale car nous refusons ces choix de société. Nous continuerons à nous battre. Non, monsieur le Président, nous ne nous rendrons pas.

Marc Moliner

Signez, faites signer la lettre ouverte au Président de la République ! <http://www.lettreouverteaupresident.org/>

**Tableau Comparatif :**

**régime général des salariés du privé, régime de la fonction publique, régimes spéciaux publics.**

	Régime Général	Fonction Publique	SNCF	RATP	IEG (edf- GDF)
<b>Base de calcul de la pension</b>	25 meilleures années	6 derniers mois	Traitement+prime de fin d'année	6 derniers mois	Dernier traitement
<b>Durée de Cotisation</b>	37,5 ans 40 ans depuis 1993 41 ans en 2012	39,5 en 2007 40 ans en 2008 41 ans en 2012	37,5 ans	37,5 ans	37,5 ans
<b>Taux de cotisation</b>	10,5% à 10,55% du salaire avec primes	7,85% + 5% des primes	7,85% du salaire hors primes	7,85% du salaire hors primes	12,13% du salaire hors primes
<b>Age de départ à la retraite</b>	56 à 59 ans pour ceux qui ont commencé entre 14 et 16 ans  Entre 60 et 65 ans	60 ans (55 ans sous conditions)	50 à 55 ans	50 à 60 ans	55 à 60 ans
<b>Age effectif de départ</b>	61,3 ans mais l'âge moyen d'arrêt d'activité est de 57 ans	57,6 ans	50,3 ans (agents de conduite) 55,1 ans (autres)	54,8 ans	55,9 ans
<b>Décote par année manquante</b>	10% 5% en 2013	0,6% 3% en 2012 5% en 2015	Pas de décote	Pas de décote	Pas de décote
<b>Revalorisation</b>	Sur les prix depuis 1993	Sur les prix depuis 2004	Sur les salaires	Sur les salaires	Sur SNB

## **RETRAITES : objectif ... baisser les pensions !**

Dans un climat de communications plus catastrophistes les unes que les autres, le premier ministre vient d'annoncer, au mépris de son propre calendrier fixant un rendez vous sur les retraites en 2008, un nouvel allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans en 2012. Le contestable argument démographique permet la dramatisation du dossier, il instille l'idée qu'il ne serait plus possible de financer les retraites, ou de garantir leur niveau actuel.

Les réformes successives des retraites n'ont pas modifié les comportements, l'âge de départ à la retraite est resté sensiblement le même dans le public et le privé, par contre le taux de remplacement lui a sensiblement diminué. En clair les salariés ne souhaitent pas travailler plus longtemps, surcote et décote ne modifient pas pour l'instant les arbitrages des salariés du privé comme du public.

L'objectif final n'est pas de faire travailler plus longtemps mais bien de diminuer le taux de remplacement (nombre de salariés partent avec une pension inférieure à 75% du salaire de référence), donc de diminuer le niveau des pensions.

On peut se demander si l'argument de l'allongement de la durée de cotisation ne vise pas l'objectif moins avouable et certainement peu populaire de diminuer le montant des retraites. L'argument de l'équité ne visait qu'à aligner le monde du salariat sur un système moins avantageux pour tous ? Le projet de réforme des régimes spéciaux recherche un alignement sur la fonction publique, or la fonction pu-

## **Emplois, statuts, salaires ... les raisons de la colère.**

Aujourd'hui, plus que jamais la Fonction Publique est en danger d'extinction.

Les attaques contre les statuts se confirment. La réforme annoncée nous promet des carrières à deux vitesses, selon le mode de recrutement : secteur public ou privé. Mieux, il sera proposé de quitter la Fonction Publique, en fait de se licencier soi même, ou de démissionner suivant l'approche choisie, moyennant une prime d'incitation au départ .

L'avancement et la gestion des carrières des personnels se feraient également selon des règles locales complètement hasardeuses, liées au mérite dont la reconnaissance sera le fait du prince, pardon, du responsable hiérarchique, au lieu des garanties statutaires. Quand aux salaires, ils seront individualisés en fonction du mérite. Une telle gestion cherche l'atomisation des situations d'emploi. La division des personnels par l'argent et le stress seront aussi les objectifs de nos chefs de services : les primes seront distribuées totalement arbitrairement et différemment aux agents sur un même service, effectuant les mêmes tâches; la pression n'en sera que plus forte sur les agents isolés ou fragilisés. La mise en application de ses réjouissances n'est pas étrangère à la LOLF (Loi Organique relative à la loi de Finance ), système de répartition des subsides en fonction de l'activité, ce qui, sous cet angle, peut paraître juste, mais au résultat, qui s'apparente plutôt à faire plus et pas toujours mieux avec moins....

Que dire également des emplois précaires qui se multiplient (près de 20% des personnels). ils remplacent des postes de titulaires non pourvus et présentent de très gros avantages :

blique est aussi un régime spécial, le montant de la pension étant calculé sur les six dernières mois alors que dans le privé celle-ci est calculé sur les 25 meilleures années ... on peut deviner ici l'argument des réformes en attente dans les cartons du gouvernement.

Le but final est de facto de diminuer le coût de la retraite par répartition et de pousser une partie du salariat vers la capitalisation (produits d'épargne retraite).

Or capitalisation et répartition se financent sur la même assiette, la richesse produite par les actifs sous la forme de la valeur ajoutée. Schématiquement celle ci se répartit entre salaire ( rémunération directe des travailleurs et cotisation sociale ) et profits. La capitalisation ne peut fonctionner que sur la base de la captation d'une part conséquente de la richesse produite donc au détriment des salaires. La capitalisation interfère alors sur l'évolution de la masse salariale, au détriment des cotisations sociales, elle concurrence le système de répartition qu'elle définit et pousse vers une politique de couverture sociale des retraites par répartition de plus en plus malthusienne. C'est une histoire de serpent qui se mord la queue, en ouvrant la porte à la capitalisation la réforme programme à terme la mort d'un système fondé sur la solidarité.

La finalité des trains de réformes passées, en cours et à venir est bien la désocialisation de la protection sociale, le qualificatif de contre révolution sied parfaitement à la dynamique enclenchée, menée à son terme le salariat se verra confisqué un droit acquis de haute lutte.

Gérard GIRONELL

ils coûtent moins cher, sont souvent dévoués, toujours corvéables et surtout plus facilement « jetables » !!! ... C'est aussi une façon de privatiser les métiers du secteur public, dont les statuts ne permettent pas une telle « flexibilité ». Que dire enfin des salaires qui ont perdu 7% de pouvoir d'achat en sept ans, excluant les fonctionnaires des fruits de la croissance. D'un niveau majoritairement bas, voire même en dessous ou juste au niveau du SMIC pour un grand nombre de catégories C, les salaires et la valeur du point d'indice ne sont pas à l'ordre du jour des négociations avec le gouvernement. Malgré l'assurance de notre hyper-Président, nous ne gagnerons pas plus en travaillant plus, les heures supplémentaires ne sont que rarement comptabilisées dans la fonction publique, ou quand elles le sont, elles ne sont pas rémunérées, ni même récupérées.

Nous devons réagir et pas seulement par la grève, la syndicalisation ou les élections professionnelles, car il en va de notre survie de fonctionnaires. Partout sur nos lieux de travail, dans nos relations avec les instances de décision, nous devons démontrer à nos collègues, à la hiérarchie, l'impact d'un tel démembrement. Ce statut garantit l'indépendance des personnels vis à vis du pouvoir politique, dont nous constatons déjà les dévoiements possibles dans les collectivités territoriales. Le statut de la fonction publique n'est pas un avantage individuel donné aux salariés du public, il a été imaginé pour garantir la continuité territoriale et l'égalité de traitement pour tous les citoyens, Dans un monde en cours de marchandisation , la fonction publique et les services publics sont une garantie pour tous les citoyens, où qu'ils soient, quels qu'ils soient. Françoise CHATARD

## SNICS

Le **SNICS (Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé)** est porteur de revendications qui s'inscrivent dans un véritable projet pour la profession. A l'EN il est construit pour permettre la reconnaissance de notre place dans l'équipe éducative et pédagogique au côté des enseignants et des conseillers d'éducation.

-Un point qui s'avère très urgent, est **la reprise d'ancienneté ; reprise de toutes les années d'exercice infirmier professées antérieurement pour toutes les infirmières de l'Education Nationale.**

Cela fait plusieurs années qu'après de nombreuses mobilisations du SNICS-FSU des engagements successifs ont été pris par de nombreux ministres.

Certains éléments nous laissent penser, qu'au mépris des engagements de l'Etat, ce budget ait été attribué à d'autres...et qu'il va nous falloir attendre encore longtemps pour voir ce dossier enfin réalisé....

-Autres points : **l'intégration des études d'infirmières dans le dispositif LMD**, alors que cette formation est passée à 3 ans depuis près de 30ans ; demandée par tous les professionnels infirmiers quel que soit leur lieu d'exercice. Cette intégration conduirait à une revalorisation salariale en **Catégorie A**, demande légitime, seul moyen d'endiguer le désintéret actuel pour notre profession. Les étudiants infirmiers réclament également le changement de leur statut et l'égalité avec les autres étudiants, leur ouvrant ainsi de

nouvelles perspectives par la reconnaissance d'équivalences, par le biais de passerelles.

La recherche qui figure dans nos missions doit être développée et ce volet ne peut être mis en avant que par une intégration dans une infrastructure universitaire. Arrêtons de penser la santé en terme de hiérarchie, mais plutôt d'un travail interdisciplinaire.

De nombreux courriers unitaires ont été envoyés au ministre de l'enseignement supérieur, au ministre de la santé et au président de la république. A ce jour : une réponse du cabinet du ministre de la santé et un renvoi à on ne sait à quand de Valérie PECRESSE.....

Les infirmières sont, dans tous les domaines d'activité mal rémunérées. Nous déplorons une méconnaissance de notre métier et de nos missions dans l'Education Nationale.

-**Des créations de poste en nombre suffisant** pour répondre aux besoins de tous les jeunes, de la maternelle à l'université (314 postes d'infirmier (ère) s pour 2 millions d'étudiants !!!!!). La vigilance est de mise sur le programme 2006/2010 qui prévoit la création de 1500 postes.

-**L'arrêt dans notre Académie du redéploiement** qui a pour conséquence une diminution de notre temps de présence et donc de nos missions dans le primaire. C'est là l'occasion de rappeler l'objectif du SNICS FSU un temps complet sur les établissements du secondaire, un suivi et l'éducation à la santé pour tous les élèves du primaire.

-**Une amélioration des conditions de travail.**

Brigitte Jourdain SNICS 66

## **Naissance de la section fédérale des retraités de la FSU 66**

Le 18 octobre s'est tenue au siège de la section départementale de la FSU une réunion des adhérents FSU retraités appartenant à plusieurs syndicats de la fédération. Cette réunion avait pour objectif de créer une section fédérale « retraités », et ainsi de mettre en œuvre la décision du dernier congrès national. Françoise Chatard et Gérard Gironell y ont représenté la section départementale. Nous avons essayé de définir ce que pourraient être les terrains d'intervention de ce collectif : question des retraites bien sûr, mais aussi secteurs de la santé de la mutualité, du périscolaire, participation aux différents collectifs pour lesquels la fédération est sollicitée. Une représentation des retraités est à prévoir à tous les niveaux dans les instances fédérales, comme est à renforcé l'investissement des militants FSU au sein de la Fédération Générale des Retraités.

Nous avons décidé d'une première initiative sur les franchises médicales que le gouvernement envisage de mettre en place dès janvier 2008 et qui vont constituer une régression sociale considérable, pénalisant les plus modestes et remettant en cause le financement solidaires des organismes sociaux. Nous organiserons sur la question en direction des retraités une réunion d'information le Jeudi 6 Décembre au siège de la FSU 18 rue Condorcet à partir de 14 H 30.

Nous avons mis en place un collectif qui aura la charge d'animer cette section fédérale des retraités : il est composé de Paulette ALMERAS, Martine BOSTYN, Jany PHILIBERT, Jean Pascal PUJIBET, Jean-Claude CORREGE, Jean-Marie PHILIBERT. Paulette ALMERAS a accepté d'être la coordinatrice de cette instance, elle sera secondée par Martine BOSTYN. Il s'agit d'une structure ouverte à tous ceux qui sont prêts à s'investir dans l'action syndicale aux côtés des actifs sur la base de leurs revendications spécifiques de retraités.

Jean-Marie PHILIBERT

## **AGENDA : Réunion de la Section Fédérale des Retraités de la FSU 66:**

**Conférence Débat : La protection sociale en question, refonder les solidarités**

**JEUDI 6 DECEMBRE à 14h30**

**Au siège de la FSU 66**

**18 rue Condorcet (quartier Saint Assisclé) PERPIGNAN**

## FRANCHISES MEDICALES :

La FSU 66 a largement participé au débat public organisé le 18 octobre en soirée, ainsi qu'aux opérations de signature de pétitions auprès de la population du département. Le 23 octobre, jour du débat parlementaire, près de 5000 pétitions ont été déposées en préfecture. Nous nous sommes adressés aux députés du département deux ont répondu. Malgré le passage de la loi, la mobilisation doit continuer.

Les mesures prises depuis la loi Douste-Blazy notamment, ont fait la preuve de leur inefficacité. Pourtant le gouvernement décide de poursuivre dans cette voie.

Les franchises qui sont proposées sont dangereuses pour la santé, car elles peuvent inciter les plus modestes à renoncer aux soins, et cela aggravera encore les inégalités sociales de santé. C'est évidemment aussi contre-productif pour l'assurance maladie, tout retard de prise en charge des maladies occasionnant des dépenses supplémentaires. Elles sont financièrement peu efficaces (800 millions d'euros estimés) et si l'objectif affiché est un plan Alzheimer, cela paraît bien dérisoire au regard des enjeux.

## Réseau Education sans Frontières 66

### ... Pour contrer les quotas d'expulsions !

Le choc provoqué par l'expulsion de deux élèves du LP de Villelongue (Mohamed et Elaarbi) a fait brutalement prendre conscience des dérives de la politique d'immigration de notre pays, et mis en évidence la nécessité d'une action citoyenne. Tout ceci a conduit à la création du RESF 66, le 31 décembre 2005, constitué de divers mouvements associatifs et de syndicats, dont la FSU est l'un des rouages majeurs.

Un grand nombre d'individus a depuis rejoint le réseau, ce qui fait sa force d'intervention et de réaction. Nos interventions - délégations auprès de la Préfecture, rassemblements, pétitions - ont été relativement espacées au cours de l'année 2006. Et d'ailleurs certains dossiers ne sont toujours pas réglés : celui de Mohamed scolarisé au LP de Villelongue, et d'Abdelatif scolarisé au lycée de Prades, qui sont toujours dans l'angoisse de la décision de la cour d'appel. La préfecture ayant fait appel de la décision du TA annulant leur APRF (Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière).

Depuis la rentrée 2007 en revanche, les cas se sont multipliés. Les familles Zédini et Boussouf, la famille arménienne, les familles bosniaques... L'émotion suscitée par le cas de la famille Zédini, délibérément mise « sans papiers » par ordre de licenciement donné par la Préfecture à son employeur et la mobilisation qu'elle a provoquée ont amené la Préfecture à re-étudier leur dossier.

La famille Boussouf, en France depuis 7 ans, le père fuyant le FIS, la mère fuyant un mariage forcé, avec deux enfants nés en France sont toujours dans une situation incertaine.

Plus grave encore, ces franchises visent à rompre les principes de solidarité entre malades et bien portants. Les malades vont devoir, encore un peu plus, payer pour les malades. Ainsi, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, lorsqu'elles auront un rhume, financeront elles-mêmes le plan Alzheimer. C'est une logique d'autofinancement qui est inacceptable.

Pour la FSU, il faut poser les questions du financement de la protection sociale en maintenant les principes sur lesquels est fondée la sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Chaque décision nouvelle de déremboursement nous éloigne de cette conception solidaire.

D'autres choix sont pourtant possibles : en agissant pour une politique dynamique d'emploi et de salaires que se résorbera le déficit de la Sécurité sociale ; des financements solidaires doivent être maintenus et s'élargir aux revenus financiers. En ce sens la proposition d'une cotisation sur les stocks options, irait dans le bon sens.

Il faut aussi agir sur la politique de santé et l'organisation du système de soins, qu'il faudrait plus préventif, interpellier les politiques environnementales, et mettre au cœur des préoccupations le travail qui « rend malade ». Le PLFSS manque singulièrement d'ambition en ces domaines.

CG

Leur titre de séjour dépendant d'une rédaction correcte de la promesse d'embauche de son employeur.

La situation de la famille arménienne atteint des sommets ubuesques. Venue en France pour échapper à la répression (disparition du père, confiscation de leurs papiers, passage à tabac de la mère et du fils aîné), l'asile politique leur a été refusé (?). La récente décision du TA est de maintenir leur APRF, mais pas pour leur pays d'origine. Autrement dit, on ne peut pas les garder en France, mais on ne peut pas les renvoyer en Arménie ! Une des solutions pour sortir de cet imbroglio administratif serait d'obtenir une promesse d'embauche CDI ou CDD d'un an) pour le fils aîné de 27 ans, une force de la nature qui ne demande qu'à travailler. Vous avez des pistes ?

Le RESF est également intervenu pour les familles Bosniaques - dont personne ne veut parce que Rom - face au scandale humain de laisser des enfants (de 8 ans à 15 jours) vivre dehors.

Il est évident que chacune de ces familles méritent notre soutien.

Avant tout, le combat du RESF est de protéger les gens, leur donner les moyens de répondre aux rejets administratifs, mais il est aussi idéologique : s'opposer aux tentatives de notre gouvernement de faire de notre pays un pays xénophobe, alors qu'il a toujours été jusqu'ici une terre d'accueil et de solidarité. Il permet de répondre à la répression, l'exclusion, la suspicion par la liberté, l'égalité, la fraternité !

Anne-Marie Delcamp

P.S. Si vous souhaitez être informés des actions du RESF, envoyez votre adresse à [anne-marie.delcamp@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.delcamp@wanadoo.fr) et vous serez dans la liste de diffusion.

# POUR un mémorial en hommage à toutes les victimes de la guerre d'Algérie

Alors que le discours sur les bienfaits de la colonisation semble être revenu à la mode, tout ce que la France compte de nostalgiques de l'Algérie française et d'apologistes du colonialisme lève la tête. Divers projets s'inscrivent plus ou moins dans cette perspective, tel le Mémorial national de la France d'outre-mer annoncé à Marseille, le Musée de l'histoire de la France en Algérie à Montpellier, et à Perpignan un Centre de la Présence Française en Algérie. Le projet le plus avancé, celui de Perpignan, devrait ouvrir ses portes en 2008, dans un espace public où sera également érigé un « Mur des disparus, morts sans sépulture en Algérie (1954-1963) ». L'inauguration de ce mur a été annoncée pour le 25 Novembre prochain, à l'occasion du Congrès national des Cercles algérienistes. La réalisation de ce « mur-musée » suscite particulièrement notre inquiétude :

- il instrumentalise les mémoires et les souffrances réelles et légitimes de certaines victimes européennes disparues lors de l'indépendance de l'Algérie, et il en occulte d'autres ;
- il développe le discours du « rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord » que l'article 4 de la loi du 23 février 2005, retiré depuis, prétendait officialiser ;
- il contrevient gravement au rôle assigné à des projets publics qui est de transmettre aux citoyens les principaux acquis de la connaissance historique, sans porter de jugements de valeur, sans taire les souffrances, sans oublier aucune des victimes.
- il a été confié par le sénateur-maire UMP de Perpignan Jean-Paul Alduy au Cercle algérieniste, organisation de nostalgiques de l'Algérie coloniale qui est loin de représenter tous les rapatriés d'Algérie et dont les responsables ont participé en 2003, avec le maire-adjoint Jean-Marc Pujol chargé de ce dossier, à l'inauguration d'une stèle à la mémoire « des héros de l'OAS ».
- il prétend ignorer les travaux des historiens réunis sous l'égide de l'Université de Perpignan dans leur rapport « Montrer l'Algérie au public. Pour en finir avec les guerres de mémoires algériennes » publié sur le site de cette université.

Tous les ingrédients idéologiques sont présents pour enflammer une nouvelle guerre des mémoires, pour diviser et attiser la haine et le communautarisme.

Nous, qui sommes résolument opposés à ces réalisations, soutenons au contraire toutes les réalisations qui, sans privilégier ni ignorer aucune mémoire, chercheraient à poser un regard apaisé sur ce passé et s'inscriraient dans une démarche de réconciliation pour l'avenir.

C'est le sens profond de notre démarche et c'est la raison pour laquelle nous appelons à

## Rassemblement, samedi 24 novembre à 14h Place de la Victoire (devant le Castillet)

(Allocutions et lectures de textes alterneront avec des séquences musicales)

**Le Collectif « Non au musée de la Mairie de Perpignan à la gloire de la colonisation » :** AFMD-DT66, AFPS 66, ANACR 66, ANCAC 66, ARAC 66, ASTI 66, ATTAC 66, CFDT Interco 66, Coup de Soleil des P-O, CGT UD 66, France El Djazaïr, Femmes Solidaires 66, FSU 66, LCR 66, LDH 66, Mouvement de la Paix 66, MRAP 66, PCF 66, SURVIE 66, UNSA 66, Verts Languedoc-Roussillon.

**Les organisations nationales :** Anciens Appelés en Algérie contre la guerre, Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs compagnons, Au nom de la mémoire, Association des combattants de la cause anti-coloniale (ACCA), Association Harkis et Droits de l'Homme, Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), Association des Marocains en France (AMF), Association des travailleurs maghrébins en France (ATMF), Association républicaine des anciens combattants (ARAC), ATTAC-France, Collectif du Volvestre (31), Comité Vérité Justice pour Charonne, Diversi-T37, Fédération IFAFE, France-Algérie, FSU, Jeunes radicaux de gauche (JRG), Ligue des droits de l'Homme (LDH), Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement de la paix, Mouvement des jeunes socialistes (MJS), MJCF, Parti communiste français (PCF), Réseau international Frantz Fanon, SURVIE, UNEF, UNSA, UNSA Education, Union Peuples et cultures.

### COLLOQUE AEFTI

#### Les discriminations dans le parcours professionnel

21 novembre 2007 Palais des Congrès  
de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30

Au moment où nos camarades militants (Grégory Raynal et Michel Franquesa) sont mis en cause judiciairement dans leur activité syndicale, il est important de rester mobilisés autour des questions du droit du travail.

C'est le sens de ce colloque qui veut aborder le thème des discriminations au travail, dues à l'origine, au genre, à l'handicap, ou à l'action syndicale. Participeront des intervenants nationaux de la CIMADE, de l'AEFTI( association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles) , le procureur général, une représentante des conseils des prud'hommes, de l'AFEV ( association de la fondation étudiante pour la ville) une intervention d'Eliane Le Dantec du département de sociologie de l'université de Perpignan et les représentants des syndicats départementaux de la CGT, de la CFDT et de la FSU.